

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'intérieur

Arrêté du 19 AVR. 2013

approuvant des modifications apportées au titre et aux statuts
d'une association reconnue d'utilité publique

NOR : INTD1231461A

Le ministre de l'intérieur,

Sur le rapport du directeur des libertés publiques et des affaires juridiques,

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association et le décret du 16 août 1901 modifié pris pour l'exécution de cette loi, notamment son article 13-1 ;

Vu le décret du 6 juillet 1981 qui a reconnu comme établissement d'utilité publique l'association dite « Union Nationale des Centres Recherche et rencontres », dont le siège est à Paris et l'arrêté du 19 octobre 2007 qui a approuvé en dernier lieu la modification de ses statuts, ensemble ces statuts ;

Vu, en date des 7 juin 2011 et 13 février 2012, les délibérations de l'assemblée générale extraordinaire de l'association ;

Vu les nouveaux statuts proposés ;

Vu les pièces établissant la situation financière de l'association ;

Vu, en date du 29 juin 2012 les avis de la ministre des affaires sociales et de la santé ;

Vu les autres pièces du dossier ;

Conformément à l'avis du Conseil d'État (section de l'intérieur),

Arrête :

Article 1er

L'association dite « Union Nationale des Centres Recherche et rencontres », dont le siège est à Paris et qui a été reconnue d'utilité publique par décret du 6 juillet 1981, prend le titre de « Fédération Européenne des Associations luttant contre l'isolement et pour la Prévention du Suicide ("FEALIPS") ». Elle est régie désormais par les statuts annexés au présent arrêté.

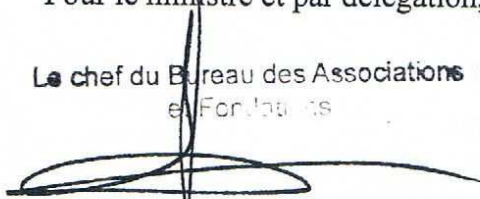
Article 2

Le directeur des libertés publiques et des affaires juridiques est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 19 AVR. 2013

Pour le ministre et par délégation,

Le chef du Bureau des Associations
et Fondations



Patrick AUDEBERT



POUR AMPLIATION

L'adjoint au chef du bureau
des Associations et Fondations



Laurent BARRAUD